

Epreuve de certification du DC2
Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Intitulé de l'épreuve : **ENTRETIEN PORTANT SUR LA FORMATION PRATIQUE**

PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Entretien, avec 2 membres du jury, d'une durée de 30 minutes portant sur l'expérience de stage du ME à partir du dossier de stage.

Le dossier de stage est distinct du livret de formation. Il doit comprendre les projets de stages du ME, les évaluations des stages réalisées par les terrains de stage, le compte-rendu de la visite de stage, un écrit du ME pour chaque stage rendant compte de sa participation à la mise en œuvre du projet éducatif (environ 5 pages).

Cette épreuve a pour objectif de déterminer si le candidat a su construire, au cours de sa formation, un positionnement professionnel.

Cette épreuve est notée sur 20 (Coefficient 1) et constitue la seule épreuve du DC 2.

La formation relative au DF2 est de 300 heures.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objectif de déterminer si le candidat a su construire, au cours de sa formation, un positionnement professionnel.

COMPETENCES ET INDICATEURS DE COMPETENCES A REPERER

(source : arrêté du 20 juin 2007 - annexes 1 et 2)

Compétences	Indicateurs de compétences
Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Savoir collecter des données et des observations• Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis• Savoir évaluer ses actions dans le cadre du projet éducatif• Savoir réajuster son action en fonction de cette évaluation• Savoir faire des propositions pour l'élaboration du projet éducatif
Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif	<ul style="list-style-type: none">• Savoir mettre en œuvre des activités dans le respect du projet éducatif• Savoir prendre en compte les ressources, projets et réseaux internes et externes à l'institution• Savoir prendre en compte la place et le rôle des familles• Savoir anticiper les difficultés, ajuster et réguler les actions

CONSIGNES AU JURY

Demander au candidat, en introduction, une présentation brève de son parcours (5 minutes maximum).

Le candidat n'est pas autorisé à avoir des notes supplémentaires mais seulement son dossier éventuellement annoté.

Les examinateurs vérifieront :

- l'évolution du parcours du candidat,
- l'implication du candidat,
- la capacité du candidat à échanger sur les différents documents contenus dans le dossier de stage.

Rappel :

Le jury n'a pas à évaluer les choix des stages validés par les établissements de formation ni les options pédagogiques qui peuvent caractériser les dossiers des candidats.

Les durées de stage peuvent être différentes selon le statut des candidats (étudiant, apprenti, en situation d'emploi) mais les attendus restent identiques.

Le nombre de stages accomplis par le candidat peut varier entre 2 et 3 stages.